



SAINT MARTIN DE QUEYRIÈRES



LE BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 2021 - 2022

LE MOT DU MAIRE

Je constate aujourd'hui, comme de nombreux élus, le manque de civisme et de respect de la part de certains citoyens envers les divers services de la commune : administratif, scolaire et technique.

Un bonjour, bonsoir, merci, s'il vous plaît, sont pour moi les bases d'une discussion entre des personnes, même si nos idées ne vont pas dans le même sens.

Tous nos agents communaux sont à votre service pour vous écouter, vous aider, vous renseigner, mais en aucun cas ils ne doivent faire l'objet de geste ou de parole irrespectueux.

La mairie de St Martin de Queyrières est une des rares collectivités à être ouverte pour votre service du lundi au vendredi le matin et l'après-midi. En 2014, j'ai voulu cette proximité de renseignements à votre écoute.

Un dossier n'a pas été établi rapidement ? Une réponse n'a pu vous être apportée ? Des travaux ne vous conviennent pas ou ne sont pas assez rapide ? Le personnel communal n'y est souvent pour rien.

Aujourd'hui en 2022, le « mille-feuille » administratif, de par toutes ses lois et décrets, nous oblige en tant qu'élus, à plus de vigilance et de contraintes qu'auparavant.

L'école des « Prés Verts » peut se targuer d'être un groupe

scolaire d'excellent niveau, et je remercie, à ce titre, M. Giraud Sauveur directeur de l'école, du bon fonctionnement de celle-ci.

Le personnel communal travaillant à l'école reçoit mon soutien complet, que ce soit pour la cantine, les ATSEM et pour l'entretien des locaux.

Les services techniques font aussi un travail remarquable sur l'ensemble de notre commune qui représente huit hameaux.

Et nous, élus, avons fait en sorte qu'ils disposent d'outils et de matériel, digne du bon fonctionnement de notre commune.

2021 a été encore une année particulière, et j'espère de tout cœur que 2022 sera une année pleine de joie et de santé pour toutes et tous. Je tenais à vous souhaiter une bonne année.



Mr GIORDANO Serge
Maire de Saint Martin de Queyrières

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LECLERE Ezra	Villard Meyer	10 juillet 2021
DUCHATEL Justine	St Martin	13 août 2021
JOLY Maëlys	St Martin	15 août 2021
NAVARRO Marin	Prelles	7 septembre 2021
CHARBONNEL Mélyna	Prelles	7 septembre 2021
CHESNE Anna	Prelles	25 octobre 2021

DÉCÈS

DENANT Max	Prelles	21 juillet 2021
TAVAN Gilbert	Villard Meyer	18 août 2021
MOCCALDI-BLEIN Marius	St Martin	19 septembre 2021
LELIEVRE Nicole	Villaret	5 octobre 2021
JOUBE épouse PINTORE Claudine	Prelles	28 octobre 2021
MILOCHE Gabriel	Villaret	7 novembre 2021
PONS Gabriel	St Martin	8 décembre 2021
ALVAREZ Jean	La Rochette	15 décembre 2021

MARIAGES

VACHET Nathalie et PEGATOQUET Alain	Villaret	31 juillet 2021
CASTEGNARO Pierre et COTTAREL Nathalie	Prelles	4 septembre 2021

PLAN « GRAND FROID »

Les pouvoirs publics se sont mobilisés pour faire face à une éventuelle « vague de grand froid ».

Les personnes les plus exposées au risque étant, à priori, les personnes âgées de plus de 65 ans, handicapées ou personnes vulnérables isolées, vivant à domicile, il importe avant tout d'être en mesure d'agir auprès de celles-ci ainsi que de veiller, à cette occasion, au maintien du lien social.

Pour ce faire, le plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes en situation précaire ou vulnérables pendant la période hivernale 2021-2022, prévoit la constitution d'un registre nominatif recensant les coordonnées desdites personnes fragiles dans chaque commune.

La collecte des données auprès des personnes

concernées repose sur une démarche volontaire. Ne

peuvent figurer dans le fichier

de la commune que

des informations recueillies auprès de personnes qui en ont fait, elle-même ou par l'intermédiaire de leur représentant légal, la demande.

Nous invitons donc les personnes concernées à se faire connaître, par demande écrite, auprès des services de la mairie en communiquant les données nominatives permettant de les identifier (nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone et personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence).



LA RENTRÉE 2021 AUX PRÉS VERTS

L'école a accueilli 115 élèves début septembre, les effectifs étant assez stables ces dernières années.

Au cours de l'été, de nouveaux équipements numériques ont été installés dans l'école, dans le cadre de deux plans pour lesquels la commune a été subventionnée par l'État : « label école numérique rurale » et « plan de relance numérique ». Plusieurs achats ont été réalisés :

- Un nouvel écran numérique pour la classe CM1-CM2,
- Des nouveaux ordinateurs portables sont venus compléter notre équipement (avec remplacement des équipements les plus anciens et obsolètes)
- Caméra et micro pour améliorer la qualité des visio-conférences.
- Renforcement de la performance du réseau numérique interne.

Monsieur le Maire et le conseil municipal ont soutenu l'école lorsque j'ai proposé de candidater sur ces deux dossiers de demande de subvention ; c'est un signe de confiance très apprécié par l'équipe enseignante.

Enseignants et élèves attendent désormais avec impatience l'arrivée de la fibre : elle permettra une plus grande rapidité de travail lors des connexions internet. En effet, à l'avenir l'utilisation d'applications en ligne sera de plus en plus fréquente, d'où la nécessité d'un débit Internet plus important.

Cette rentrée scolaire a été marquée par une nouveauté concernant la communication école famille : en effet les échanges par messagerie électronique ont posé de nombreux problèmes ces derniers mois, et il devenait urgent de trouver une solution plus stable, plus sécurisée. Aussi un ENT

(espace numérique de travail) a été mis en place pour l'école. Il s'agit de l'application « Pronote primaire » qui offre de nombreux services :

- Chacun des parents dispose d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à son espace personnel
- Enseignants et parents d'élèves peuvent échanger des informations et des messages
- Les enseignants publient les devoirs à faire dans un cahier de texte numérique et ils peuvent mettre des ressources pédagogiques complémentaires à disposition des parents
- Les parents ont accès également à un agenda dans lequel ils retrouvent facilement les sorties et événements à venir pour leur enfant.
- Les parents saisissent directement les absences et les motifs d'absences de leur enfant sur l'application Pronote.
- Cette application Pronote est également utilisée au collège : ainsi lors du passage en 6ème de leur enfant, les parents seront déjà familiarisés avec cette application

Après quelques semaines d'utilisation, cette nouvelle application donne entièrement satisfaction, parents et enseignants se sont bien habitués à son usage.

Les projets pédagogiques des enseignants pour cette année scolaire : le protocole sanitaire a été allégé au mois d'octobre 2021 : les élèves ont pu retirer le masque même à l'intérieur, et les contraintes sur les sorties scolaires et sur le recours aux intervenants extérieurs ont été fortement réduites. Dès lors les enseignants ont pu reprendre pleinement les actions prévues dans le cadre du projet d'école :

- Parcours d'éducation à la santé :

o Formation des élèves de CM1-CM2 aux gestes de premiers secours par l'infirmière scolaire, Mme Patricia Imbert

o Formation des élèves de GS à CM2 sur la prévention des violences et du harcèlement : intervention de l'association « Enfance en danger » : septembre octobre pour les classes CP à CM2 et avril/mai 2022 pour la classe GS/CP

o Formation des élèves de GS-CP-CE1 sur l'hygiène bucco-dentaire : intervention du Codes (comité départemental d'éducation à la santé) prévue en mars 2022

- Parcours d'éducation artistique, culturelle et scientifique : les partenariats prévus dans le cadre du projet d'école peuvent reprendre :

o Séance de cinéma, au cinéma l'eau vive de l'Argentière la Bessée : pour les classes PS à CE2

o Spectacle au théâtre du Briançonnais : pour les 5 classes

o Projet de spectacle musical avec l'association qui gère le festival de jazz pour les 5 classes

o Partenariat avec le service du patrimoine de Briançon : découverte et étude du patrimoine local pour les classes GS-CP-CE1-CE2

- Parcours d'apprentissage en éducation au développement durable : les 5 classes travaillent à nouveau avec Gaëtan Martinon, intervenant nature sur plusieurs thèmes. Selon les classes plusieurs thèmes seront abordés : l'eau en tant que milieu de vie, la faune de nos rivières, les animaux qui vivent en montagne, l'eau (cycle de l'eau, le traitement de l'eau usée, les traces laissées par l'eau dans le paysage.) tris des déchets, compostage.

- Parcours d'apprentissage en éducation physique et sportive :

o Ski alpin pour les élèves de CP au CE2

o Ski de fond pour les élèves de CM1-CM2

o Escalade et kayak pour les élèves de CM1-CM2

o Tennis pour les élèves de MS à CE2

o Balle ovale pour les élèves de CP à CE2

o En ce qui concerne les apprentissages en natation : nous sommes en attente de la

réouverture de la piscine de l'Argentière la Bessée, espérée pour mars ou avril 2022.

Les projets mis en œuvre par les enseignants avec divers partenaires jouent un rôle important pour créer de bonnes conditions d'apprentissage pour nos élèves (motivation, implication). L'amélioration de la situation sanitaire et l'allègement du protocole nous permet de reprendre un rythme d'activité plus soutenu et plus conforme au projet d'école 2020-2025. Nous espérons que cette amélioration se confirmera au cours des mois à venir...

Le site internet de l'école continue d'être mis à jour régulièrement :

www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr

Les parents peuvent y retrouver :

o Le lien vers l'ENT Pronote

o Les dates des vacances scolaires

o Les comptes-rendus du conseil d'école depuis mars 2005

o Le règlement intérieur de l'école

o La présentation complète du projet d'école actuellement mis en œuvre par l'équipe enseignante

o Les noms des représentants des parents d'élèves

o Les services périscolaires (projet pédagogique, règlement des services périscolaires, ...)

o Les informations pratiques pour les parents : liste des fournitures scolaires à acheter par les parents, le livret d'accueil des familles

Michel GIRAUD-SAUVEUR
Directeur de l'école



les prés verts

Accueil : 04 92 21 34 76 Fax : 04 92 54 30 94 Cantine : 04 92 21 34 39

Direction : 04 92 21 33 42 Portable directeur : 06 84 76 02 17

Site : www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr

Mail : eeu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr

BIBLIOTHÈQUE : LES PROJETS SE POURSUIVENT

Depuis 2020 la bibliothèque a été contrainte de s'adapter aux diverses situations liées aux restrictions sanitaires.

Toujours et surtout dans l'objectif de proposer un accès égalitaire à nos lecteurs à l'espace bibliothèque, la modalité « drive » a été adoptée depuis que le pass sanitaire s'est généralisé. (Les enfants ne sont pas concernés par les restrictions liées au pass). Le fonctionnement et les horaires habituels, ainsi que nos projets d'animation reprendront dès que possible.

Toutefois, nous sommes heureuses que l'atelier « quenouilles » ait pu être réalisé cet été. Les heureux participants ont pu apprendre le savoir-faire du tressage des brindilles de lavande pour la fabrication des fuseaux qui embaument désormais leurs tiroirs et leurs placards.



En décembre, la reconduite de l'opération « Livre surprise » a été appréciée des lecteurs qui ont pu en cette période de fête piocher dans le tas d'ouvrages sélectionnés et emballés par les bibliothécaires. L'effet « hasard » permet parfois la découverte d'un auteur, d'un genre littéraire ou d'un format d'ouvrage jusqu'alors inconnu du lecteur. La bonne surprise !

Le partenariat avec le groupe scolaire continue. Les enseignants ont la possibilité de faire venir des ouvrages notamment

sur les thèmes travaillés en classe. Ils sont également invités à réserver des séances de lecture puis l'emprunt individuel d'un livre que chaque enfant apporte à la maison. Actuellement, la bibliothèque œuvre pour un partenariat au projet « l'accès aux services numériques de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes ». Plus large, ce projet s'inscrit dans le plan de développement de la lecture publique dont l'objectif est de rendre accessible toutes les ressources, tant écrites, qu'audiovisuelles et numériques. Bien que notre intérêt principal se porte sur la lecture « papier » et que l'espace bibliothèque soit un lieu permettant la coupure avec le monde peut-être trop numérisé, ce service nous a séduit par le fait que l'offre se tourne vers un large public et que l'utilisation intelligente et efficace du numérique requière de l'initiation. À découvrir prochainement !

En attendant ; venez découvrir le renouvellement du stock d'ouvrages depuis la venue du bibliobus en décembre et l'acquisition annuelle d'albums, romans, polars, Bandes Dessinées, documentaires, poésie... par nos bibliothécaires.



POUR CONTACTER LA BIBLIOTHÈQUE, LES PRÉS VERTS : Lundi de 16h15 à 19h30 - Samedi de 9h à 12h.

Ouvertures si « Drive » : lundi 16h - 18h / samedi 9h - 12h

Tel : 04 92 21 34 41 Port : 06 66 39 80 02 Mail : bibliostmartin05@gmail.com

> Adhésion et prêts gratuits

Merci aux bénévoles : Monique Bernade, Hélène Bournerias, Hélène Hussein, Sophie Khan, Nathalie Martin- Jamet, Laurence Perrin, Virginie Pourrere

MÉMO TRI

Toutes vos questions au **04 92 45 59 92** ou sur **smitomga.com**



EMBALLAGES

Tous les emballages aux emballages !

Emballages en métal

Emballages et briques cartonnés

Emballages en plastique
Bouteilles, sachets, films, sacs, barquettes et pots

COMPOSTER

Epluchures fruits et légumes

PAPIERS

Papiers, enveloppes, prospectus, magazines et journaux

VERRE

Bouteilles et bocaux en verre

CARTONS

Dans une borne appropriée de votre commune sinon en déchèterie !

LES AUTRES DÉCHETS :

à répartir dans les différentes filières de tri en déchèterie ou mettre dans un sac de 30L et le déposer dans un bac à «déchets non recyclables»

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

Pays des Écrins
Communauté de communes

Financé dans le cadre du CPER
PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Graphisme : L.Montfort - Laforgegrafic.net



Les idées reçues sur le tri de nos déchets



Guillestrois-Queyras
Communauté de communes



Même si je trie, tous les déchets sont mélangés. **FAUX**

Même si ce sont les mêmes camions, ils collectent les déchets séparément (emballages, papier, verre, carton, ordures ménagères) pour être transférés vers les filières de traitement ou de valorisation correspondantes.



De toute manière, les ordures ménagères sont triées après la collecte. **FAUX**

Aucun tri n'est effectué sur les déchets déposés dans les bacs « Ordures Ménagères ». Ils sont directement déchargés et enfouis à Ventavon (à 100km).



Je paie déjà des factures sur les ordures ménagères, je ne vais pas en plus trier mes déchets ! **FAUX**

Trier permet de contenir l'augmentation du coût du traitement des déchets.

En effet, enfouir les « ordures ménagères » coûte aux collectivités.

A l'inverse, les déchets recyclables triés sont vendus par les collectivités à différents repreneurs, ce qui allège nos factures.



Un emballage doit être lavé avant d'être trié. **FAUX**

Les professionnels du recyclage se chargent de les nettoyer.

Aussi, osez mettre les emballages souillés qui sont aujourd'hui recyclables ! (bouteille d'huile, carton de pizza, ...)



Je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres ou les enfermer dans un sac. **FAUX**

Le centre de tri des emballages, implanté à Manosque, ne permet pas d'ouvrir les sacs fermés ni de séparer les emballages imbriqués les uns dans les autres.

Ces emballages ne seront pas valorisés et rejoindront les déchets non recyclables pour être enfouis... Jetez-les en vrac !



En 2025, tous les plastiques triés seront recyclés ! **VRAI**

C'est un objectif de loi : 100% des plastiques seront recyclés dès 2025.

Aujourd'hui, trier permet de :

- Valoriser les déchets déjà recyclables,
- Développer de nouvelles méthodes de valorisation,
- Supprimer du marché ceux non recyclables,
- Créer de nouveaux emballages recyclables de substitution.

Trions mais surtout **réduisons** nos déchets quotidiens polluants pour laisser une terre habitable à nos enfants !

Financé dans le cadre du CPER



+ d'info ? smitomga.com ou 04 92 45 59 92
CC Pays des Ecrins : 04 92 23 11 17
CC Guillestrois-Queyras : 04 92 45 04 62

Le meilleur déchet reste celui qui n'est jamais produit...



MEMOS INFOS



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'élection présidentielle se déroulera les 10 et 24 avril 2022, pour participer à ce scrutin, une inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022, pour participer à ce scrutin, une inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au vendredi 6 mai 2022.

Vous pouvez vous inscrire soit à la mairie, soit sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396), (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) en fournissant un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'inscription des jeunes majeurs est automatique, sous réserve de leur recensement en mairie de Saint Martin de Queyrières. Dans le cas contraire, il convient d'effectuer son inscription selon les mêmes modalités.

Il est possible de vérifier son inscription électorale à l'aide du téléservice :

Interroger sa situation électorale | [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

LE VOTE PAR PROCURATION

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de procuration sur le site [maprocuration](https://www.maprocuration.gouv.fr), qui permet un suivi numérique de votre demande.

Sur le site www.maprocuration.gouv.fr, vous saisissez votre demande de procuration, vous vous rendez ensuite dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration et enfin vous recevez une confirmation par courriel de la validité de votre procuration par les forces de l'ordre et la mairie. Il vous reste ensuite à informer votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Vous pouvez toujours vous déplacer dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat et compléter sur place la demande de procuration qui sera envoyée par courrier à la mairie concernée. Dans ce cas, il convient de prendre en compte les délais d'acheminement et donc d'anticiper votre démarche.

A partir du 1^{er} janvier 2022, certaines règles changent, le mandant et le mandataire pourront désormais être inscrits sur les listes électorales de deux communes différentes.



NOTE D'INFORMATION - URBANISME



Nous constatons de nombreux changements dans notre environnement, les phénomènes naturels liés au climat ont de plus en plus d'impact sur notre quotidien et notamment sur les règles d'urbanisme. En effet, le PLU applicable aujourd'hui est conditionné non seulement à des critères de zonage (constructible, naturel, agricole) mais également en tenant compte du PPR (plan de prévention des risques : inondations, crues, chutes de rocher...).

Le PLU acté en 2012 offrant une surface potentiellement constructible de 19 hectares sur l'ensemble de la Commune, reste applicable à ce jour.

En 2018, nous avons souhaité rendre compatible le PLU avec les lois Grenelle de l'environnement dites loi ALLUR et loi NOTRE, ce qui impliquait une diminution de 19 hectares à 9 hectares constructibles environ pour l'ensemble de la Commune.

Conscient de la perte de patrimoine pour les propriétaires que ces lois engendrent et n'ayant plus l'obligation de rendre compatible le PLU avec le Grenelle de l'Environnement l'équipe municipale a décidé de suspendre la révision du PLU. Cette décision a permis d'étudier et d'arrêter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la commune le 19 juin 2017.

Les règles applicables en matière d'urbanisme ne sont pas établies selon le bon vouloir des élus de la Commune. Le SCOT «Schéma de cohérence Territoriale» défini par la Communauté de Communes Pays des Ecrins et SRADDET «Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires» défini par la Région, les règles d'urbanisme énoncées dans ces deux documents sont opposables au PLU ce qui risque dans un temps plus ou moins proche de rendre non constructibles certains terrains.

Mr RIGNON, adjoint à l'Urbanisme ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale se tient à votre disposition et à votre écoute pour répondre à vos questions sur rendez-vous et vous accompagner dans vos projets.

A compter du 1^{er} juin janvier 2022 vous pourrez déposer vos dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme par dématérialisation via une plateforme. Nous vous donnerons de plus amples renseignements à l'adresse du portail départemental GNAU : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>

ADRESSAGE

Les habitations de la commune sont désormais enregistrées sous une adresse normalisée.

Elles sont composées :

- d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie
- d'un éventuel complément (lieu-dit)
- du code postal 05120 et du Nom de la commune « ST MARTIN DE QUEYRIERES ».

Elles sont répertoriées sur la base adresse nationale.

Elles sont associées à des coordonnées GPS. Cela devrait améliorer :

- Votre sécurité : Services d'urgence - Police - Gendarmerie...
- L'efficacité des services : La Poste, fournisseurs d'énergie, d'eau, INSEE, livraisons etc. ...
- Le déploiement de la Fibre

Ces adresses sont d'ores et déjà consultables sur le site : adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/05151#11.17/44.8385/6.584

(Cliquez sur le numéro correspondant à votre habitation, le nom de la rue s'affiche. Nous vous remercions d'appeler la mairie si vous ne trouvez pas votre habitation.)

Vous pouvez également consulter sur le site internet saintmartindequeyrieres.com l'arrêté règlementant cette numérotation, ainsi que la délibération concernant la dénomination des voies de la commune.

A l'occasion du premier établissement du numérotage, la fourniture des plaques est à la charge de la commune, la pose de celles-ci incombant aux propriétaires. Parallèlement, des panneaux de signalisation avec les noms des voies seront installés par les services techniques.

A VOUS DE JOUER :

Vous êtes invités à venir chercher vos plaques de numérotation en mairie. Un certificat de changement d'adresse vous sera également remis.

Attention, en ce qui concerne les habitants de la Rochette / Pré du Faure qui avaient déjà un numéro : celui-ci a

été conservé. Seul le certificat de changement d'adresse vous sera remis.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres, de manière à être visible de la voie publique.

Pensez à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...). Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/>

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro. Ces démarches sont gratuites.

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.



N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez des questions au 04.92.21.04.06.

RÉUNIONS PUBLIQUES

L'équipe municipale a organisé deux réunions cet automne.

UNE PREMIÈRE À VILLARD MEYER :

Attendue depuis deux ans, retardée par le contexte sanitaire, elle a eu lieu sous deux barnums prêtés par la Communauté de Communes, installés sur le parking sud, le 20 septembre 2021. Il pleuvait des cordes !

La commune souhaitait avant tout présenter le projet de sécurisation de la traversée du hameau, réalisé par le bureau d'étude MG Concept.

Les élus ont pris note des remarques et modifications du projet à défendre devant le Conseil Départemental des hautes Alpes, lors d'un rdv le 29 novembre 2021.

La problématique des parkings a été abordée, et le parking Nord du hameau devrait être réalisé en 2022.

Parmi les demandes formulées à la réunion seront inscrits au budget 2022 :

- Piège à eau, rue de la fontaine.
- Amenée une ligne électrique au four.

LA SECONDE À STE MARGUERITE :

Programmée afin d'informer les administrés des travaux initialement prévus cet automne et reportés au printemps, elle a eu lieu le 15 novembre dernier.

Les travaux prévus (enfouissement et rénovation de réseaux) concernent l'emprise de la place André Courcier jusqu'à la chapelle. Le revêtement sera ensuite remis à neuf.

M. RIGNON, adjoint à l'urbanisme, a également fait un

point sur la révision du PLU et ses tenants et aboutissants. Un article complet y est consacré dans ce bulletin municipal.

La problématique des parkings, commune à tous les hameaux, a également été abordée.

Les dégradations à la chapelle ont été constatées dès le lendemain et les travaux seront inscrits au budget 2022.

Ces réunions ont représenté un temps d'échange constructif et M. Le Maire remercie l'ensemble des participants.

HOMMAGE AUX EXILÉS ESPAGNOLS QUI ONT CREUSÉ LE TUNNEL ET RÉALISÉ LA « ROUTE DES ESPAGNOLS »

Une journée de commémoration émouvante a eu lieu le 2 octobre 2021, évènement organisé par les deux communes de St Martin de Queyrières et de Villard St Pancrace, sous l'impulsion d'habitants et historiens de nos communes.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Après 3 ans de guerre civile et refusant le joug du franquisme, 500 000 réfugiés ont passé la frontière espagnole en 1939. Mal préparée, la France n'a pas de dispositif d'accueil convenable, les femmes et les enfants sont séparés des hommes. Plus de 70 départements accueillent les réfugiés civils. Mais la plupart des hommes sont enrôlés dans des « Compagnies de Travailleurs Etrangers ». Et c'est ainsi que les 78^{ème} et 36^{ème} compagnies sont installées sur les communes de St Martin de Queyrières et Villard St Pancrace pour réaliser une liaison sur la rive gauche de la Durance : la route des Espagnols. 400 travailleurs y sont cantonnés dans des tentes militaires, dont on retrouve les traces ou photos aériennes pour les 3 camps de « Roche Baron ».

UNE DESCENDANTE DIRECTE D'EXILÉS



Elle a témoigné lors de cette journée : « Ils constituaient une main d'œuvre bon marché... Quatre membres de ma famille ont participé au percement de ce tunnel... Ici, en plus du travail de force, en plus du froid une bonne partie de l'année, c'est de la faim que mon père a le plus

souffert... En creusant la roche, les travailleurs respirent de la poussière de pierre. La maladie apparaît plus tard. Combien sont partis en emportant au creux de leur poumon la poussière de Roche Baron ? Combien en sont décédés ? »

UNE COMMÉMORATION



La mémoire collective des villages a gardé très peu de traces de cette période, mais il est important, pour le respect et la dignité de ces hommes, de garder le souvenir de ce qu'ils ont fait et faire connaître cet épisode douloureux...



Ce 2 octobre 2021, une plaque commémorative a été posée à l'entrée du tunnel de Prelles. Les élus et un public nombreux ont participé à cette inauguration qui a été suivie d'un concert de violoncelles (interprétation d'une composition de Pablo Casals), d'un apéritif convivial à Villard St Pancrace et de la visite des anciens camps.

Un petit groupe d'habitants prépare la constitution d'une association pour faire connaître cet épisode historique et entretenir sa mémoire.

Contacts : 06 66 39 80 02 ou 06 23 19 53 80

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

En cette belle journée d'automne Monsieur le Maire et les élus ont été agréablement surpris par la mobilisation de la population pour cette commémoration.



« L'Echo des glaciers » nous fait le plaisir de venir chaque année pour ponctuer le bon déroulement de cette cérémonie. La commune reste toujours très attachée à ce travail de mémoire.

UNE ENFANT DU PAYS

Monique Meyer est née à Paris le 23 juillet 1934, où ses parents avaient trouvé un travail.

Cette famille faisait de nombreux séjours à St Martin de Queyrières dans la maison familiale, située quartier du Serre.

Monique fréquente l'école communale et passera son examen d'entrée en 6^{ème} en 1945 au lycée d'altitude

de Briançon. Ensuite elle poursuit ses études secondaires à Paris, puis intègre l'école supérieure de l'enseignement technique de Cachan en région parisienne en 1954.

Parallèlement à ses études, elle commence, ce qu'on appelait alors, la Licence en Droit, option sciences économiques et expertise comptable.



En 1957, à la sortie de l'école, elle est nommée comme professeur au collège (aujourd'hui devenu lycée) de Cyfflé de Nancy. Là, elle obtient le diplôme d'expert-comptable et poursuit ses études à la faculté de droit et sciences économiques, où elle obtient sa thèse de doctorat en 1964. Elle quitte alors l'enseignement secondaire pour l'enseignement supérieur en tant que maître assistant agrégé des universités. En 1969 elle est nommée à Dakar comme maître de conférences avec le grade des professeurs des universités. En 1973, c'est le départ pour Cotonou à l'université nationale du Bénin (alors Dahomey). Elle devra effectuer des missions dans différents pays africains en particulier pour l'établissement des comptes de la Nation et des plans de développement. En

1987, elle revient en France à l'université de Grenoble II (P. Mendès France) où elle enseignera jusqu'à sa retraite en 1994.

Avec la retraite, elle retrouve ses véritables racines, si elle passe l'hiver à Grenoble, l'été elle revient dans son village, d'où elle ne s'échappe qu'à l'occasion de quelques voyages. Les rencontres festives avec les descendants de ses amis d'enfance sont au programme.

Mais le bâton de berger est toujours à la porte d'entrée pour de nombreuses randonnées en Briançonnais, et le pic de Peyre Eyraut n'a aucun secret pour cet enfant du pays, qui aura effectué une carrière très intéressante dans l'enseignement.

Monique adore les rencontres avec ses amis d'enfance pour dialoguer autour de souvenirs d'antan encore bien vivaces.

LOISIRS POUR TOUS



Loisirs pour Tous vous propose cette année différentes activités pour petits et grands.

Pour les adultes, il y a des cours de yoga (yoga doux et yoga dynamique), et des cours de gym

douce méthode de Gasquet. S'adressant aux enfants et aux adultes, il y a des ateliers couture (cycle de 3 séances pour acquérir les bases), un atelier aquarelle (à partir du 2 décembre), un atelier poterie au printemps, et des cours de guitare toute l'année.

Et pour les enfants uniquement, il y a de la découverte musicale (4/6 ans), des ateliers Montessori le mercredi après-midi et les traditionnelles séances de ski/snow.

Chaque hiver, l'association emmène les enfants de la commune prendre des cours de ski/snow à Puy St Vincent. Grâce à un transport en car depuis l'école,

cette proposition rend un grand service aux familles et permet aux enfants de bénéficier de 10 sorties les samedis après-midi.

A travers les différentes activités qu'elle propose, Loisirs Pour Tous participe pleinement à créer de la vie sur la commune. Néanmoins, le fonctionnement de l'association repose uniquement sur du bénévolat et l'équipe actuelle souhaite passer la main à la fin de l'année (en juin 2022). Si vous vous sentez l'envie de reprendre le flambeau, nous serons ravies de faire la transmission. Une Assemblée Générale a eu lieu début décembre.

Pour vous renseigner sur les activités ou pour prendre part à la vie de l'association, contactez-nous à loisirsourtous05@gmail.com ou au 06 32 99 58 02.

L'équipe actuelle : Sylvène, Fanny et Marie Anne

LE CARREFOUR DE L'AMITIÉ

Le club a enfin repris ses activités le jeudi 3 juin 2021.

Le traditionnel pique-nique a clôturé cette « année » à l'isclès de Prelles le jeudi 8 juillet 2021.

Nous nous sommes retrouvés le jeudi 9 septembre 2021, en espérant que ce soit plus propice aux échanges et aux réunions.

Le jeudi 16 septembre 2021, M. Fine Bernard a été réélu président de notre association.

Le mardi 21 septembre 2021, nous nous sommes réunis afin de mettre au point le calendrier pour les prochaines festivités.

Le jeudi 23 septembre, nous avons organisé un voyage dans le Luberon avec le club de St Crépin et celui de Villard St Pancrace. Une journée formidable, avec une promenade magnifique sur le chemin des ocres, des paysages spectaculaires, l'ocre est partout, étalant ses variations de couleurs naturelles. Après un très bon repas, nous avons visité la cave du domaine de la Citadelle, le musée du tire-bouchon, et nous avons dégusté des crus. En fin de journée, le musée du fruit confit : escapade gourmande dans les rayons de l'épicerie fine. Retour dans les Alpes avec de merveilleux souvenirs de cette

journée en Provence.

Le jeudi 14 octobre 2021, nous avons fait un repas à la salle du club, qui a réuni 36 personnes, et nous avons dégusté la tête de veau : un vrai régal ! Cela a été l'occasion de fêter l'anniversaire de 6 de nos adhérentes et 3 de ces messieurs. Une journée conviviale avec Michel à l'accordéon.

Le jeudi 2 décembre 2021, nous avons organisé un autre repas toujours dans la salle de notre club.

Le jeudi 16 décembre 2021, a été l'occasion de déguster la bûche de Noël.

Le jeudi 6 janvier 2022, nous tirerons les rois.

Et enfin, nous déterminerons le repas des anniversaires dans le courant de février 2022.

Le samedi 19 mars 2022 à 12 heures, nous ferons un clin d'oeil à M. Giraud Daniel en faisant venir Mme Jourdan Julie pour un dîner concert à l'isclès de Prelles. Elle chantera une vingtaine de minutes.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous attendons vos inscriptions !!!

L'AMALP DES HAUTES VALLÉES

Notre association a été créée en 2009. AMAP dans un premier temps, elle est devenue AMALP depuis quelques années, tout en gardant les mêmes valeurs et le même fonctionnement :

- mettre en lien producteurs et consommateurs
- proposer des produits issus de l'agriculture biologique
- permettre l'installation de nouveaux producteurs
- donner une place active aux adhérents : participation aux permanences lors des distributions.

Les «paniers» sont distribués le vendredi de 18 h à 19 h, toutes les semaines (ou tous les 15 jours selon la volonté des adhérents) à la salle du four de St Martin de Queyrières. Les distributions se font de début mars à novembre.



Pour la saison prochaine, nous pourrions à nouveau proposer des légumes (grâce à l'association de 3 maraichers qui s'installent à Embrun) en plus des produits habituels :

- légumes : GAEC des jardins de Lestang, Embrun
- fromages et faisselles de chèvres : GAEC la ferme des Ecrins, La Bâtie des Vigneaux
- fromages et yaourts de brebis : GAEC la ferme du Clot, Névache
- truites : GAEC la ferme du Clot, Névache
- pain : l'Atelier du pain bio, Briançon
- œufs : ferme Cot cot Cottaz, l'Argentière la Bessée et ponctuellement :
- miel : le rucher du chardon bleu, la Roche de Rame
- jus de fruits et farines : ferme la Civadille, Chateauroux les Alpes
- agneau : GAEC la ferme du Clot, Névache.

Si vous vous posez encore des questions, nous pourrions vous répondre lors d'une permanence à la reprise de la saison... ou bien avant en nous contactant sur notre adresse mail : amapdeshautesvallees@gmail.com Nous serons ravis de vous compter parmi nos adhérents, n'hésitez pas à partager l'information.

LE DÉBALISAGE SAUVAGE



Le débalisage sauvage est une problématique inquiétante sur les sentiers de la Station de Trail du Pays des Ecrins.

C'est une réalité, qui même si elle n'est pas nouvelle, semble prendre de l'ampleur depuis quelques mois sur les sentiers de la Station de Trail du Pays des Ecrins.

En effet, depuis plus d'un mois c'est aux alentours de 18 km qui ont été débalisés (tous circuits confondus), ce qui représente entre 60 et 70 balises.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, exerçant sa compétence sur le développement des activités de pleine nature, entretient les sentiers et le balisage de 34 parcours trails répartis sur les 8 communes du territoire. Cet atout touristique est également fortement apprécié des habitants, qu'ils soient coureurs ou promeneurs.

L'entretien de ces sentiers, représente un investissement financier ainsi que l'investissement d'un agent à temps plein à l'année. Il est très regrettable de voir que ce travail n'est pas respecté.

De plus, le débalisage représente un risque pour les pratiquants, qui peuvent se perdre et se retrouver en danger sur un mauvais chemin.

La collectivité tient à rappeler que ces incivilités sont, aux yeux de la loi, considérées comme une dégradation volontaire de bien publics, infraction passible d'une amende selon l'article 322-1 du Code Pénal.



ASSOCIATION PRÉ DU FAURE

Une pétition fut signée quasiment à l'unanimité sur le quartier du Pré du Faure en Novembre 2020.

Cette démarche était alors initiée par des habitants se préoccupant du maintien en sécurité du torrent voisin « le Sachas ». Elle fut expédiée, soutenue par un courrier de l'association, aux divers services de l'État. Une remise en main propre s'effectuait en parallèle à M. le Maire et ses conseillers au cours d'une entrevue argumentée. Un retour par courrier nous fut fait en mai 2021 au nom du conseil communautaire des Écrins, indiquant mettre en œuvre une recherche de coopération avec son alter égo du Briançonnais pour une étude de la mise en sécurité du torrent territorialement commun aux deux groupements de communes.

La taxe GEMAPI étant active sur « les Écrins », il fallait l'instaurer sur le territoire du Briançonnais, ainsi les coûts pourraient être partagés.

Novembre 2021, anniversaire de nos demandes, il nous reste l'espoir très fort que les engagements et la prise de responsabilité pour notre mise en sécurité par rapport à ce torrent aux dangers identifiés, soient au rendez-vous pour un jour de 2022... c'est notre souhait pour cette nouvelle année qui s'amorce. Gardons confiance.

L'association du Pré du Faure

ARBRE DE NOËL



des petits et de l'amour dans le cœur des grands, c'est ce que symbolise cet arbre de Noël. Chaque année la commune met un point d'honneur à tous nous rassembler pour un instant de convivialité et de fraternité.

Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions vous accueillir autour de douceurs gourmandes et d'une représentation pour un moment hors du temps, loin de la vie quotidienne et ses tracasseries mais près du Père Noël et sa Lutine pour célébrer la magie, l'insouciance, l'enchantement, et l'émerveillement.

Compte tenu de la crise sanitaire qui nous impacte toujours, le Père Noël et sa Lutine ont, comme l'année dernière, assuré un « Santa's drive » pour le bonheur des petits comme des grands.

Avec l'aide de volontaires et dans un environnement orné de décorations chaleureuses, la distribution de cadeaux s'est très bien déroulée. L'organisation s'étant adaptée aux conditions sanitaires, la remise des cadeaux s'est étendue sur deux heures pour permettre une certaine fluidité et éviter tout attroupement.

L'atmosphère véhémente et l'enthousiasme des enfants ont rempli de joie le personnel d'organisation pour qui cette journée est l'aboutissement de semaines de préparation.

Les fêtes de Noël sont un événement qui rythme notre année et symbolise l'enchantement et la joie pour beaucoup d'entre nous.

Ce moment de partage a mis des étoiles dans les yeux



CAPTAGES



Cet automne les captages de Moulière (Ste Marguerite) et Lauzeron et Sarpatière (Villard-Meyer Bouchier) ont été clôturés par LES ENVIRONNEURS. Seul le captage de Sachas reste à traiter (voir 2022).

RISQUES D'INONDATION

Le camping de l'Isle de Prelles a été équipé d'un système d'alerte relié à un capteur situé au pont de Chamandrin. Cela permet de déclencher automatiquement une sirène et d'organiser l'évacuation des campeurs.

EGLISE DE SAINT MARTIN

Nous essayons un nouveau retard sur les travaux. La pose du plancher est terminée, mais le ponçage et le traitement n'ont pas encore été effectués. Pour des questions de température, ces finitions ont été reportées au printemps.



GARDES CORPS



2 nouveaux garde-corps ont été installés sur la commune. L'un à St Martin, dans la rue du pied du SERRE, entièrement refait par les services techniques. L'autre à Ste Marguerite : acheté en kit, il a été mis en place en régie sur le mur de soutènement de la place des Lauzes.

UNIMOG

La neige est arrivée et les services techniques disposent d'un tout nouvel UNIMOG, bel outil de travail !





NUMÉROS UTILES

Mairie : 04.92.21.04.06

Fax : 04.92.20.51.62

Portable du maire : 06.07.59.35.33

Site Web & Mail :

www.saintmartindequeyrieres.com

mairie.stmartindequeyrieres@wanadoo.fr

Astreinte service technique : 06.31.63.73.44 / Ecole : 04.92.21.34.76

Electricité (EDSB) : 04.92.22.31.00

Assainissement (communauté de communes) : 06.81.55.48.33

Sous-Préfecture sur RDV - aide au permis de construire + carte grise : 04.92.25.47.18